

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 14 (1952)
Heft: 1

Rubrik: Communiqués de l'association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqués de l'association suisse



Les plus vives félicitations vont à notre membre

Monsieur K. Renold

qui, par l'assemblée plénière des deux Chambres fédérales, a été élu **président du Conseil national**

pour l'année 1952. M. Renold est donc — si en pays helvétique on ose employer ce terme — le 1er citoyen suisse, car l'autorité législative, c'est-à-dire le Parlement, est au-dessus de l'autorité exécutive, le Conseil fédéral. Le président du Conseil national préside également l'assemblée plénière des deux Chambres fédérales.

Le nouveau président du Conseil national est le descendant d'une vieille famille paysanne et de politiciens paysans et dirige lui-même

une belle exploitation agricole à Dättwil, dans le canton d'Argovie. En sa qualité de propriétaire de tracteur, M. Renold est membre de la section argovienne.

Le nouvel élu étant lui-même propriétaire de tracteur, il aura donc toute la compréhension voulue pour la mécanisation tant nécessaire de l'agriculture suisse. M. Renold est un des rares conseillers aux Chambres fédérales qui, par ses propres expériences, sait quelle place importante détient la motorisation dans l'agriculture.

I.

(traduction R. P.)

Soyez nombreux

à prendre part aux manifestations de votre section. D'une façon ou d'une autre, vous en retirerez quelque profit.

Nous prions instamment tous les membres

de nous faire parvenir, au cours de cet hiver, des propositions et vœux ayant trait à l'activité de l'association et à la présentation de notre périodique «Le Tracteur». Nous serons reconnaissants pour la plus petite suggestion qui nous parviendra.

A l'occasion de la nouvelle année

nous présentons à nos membres, abonnés, collaborateurs et amis, ainsi qu'à toutes les Maisons qui insèrent dans notre périodique

nos vœux les plus cordiaux
pour l'année 1952

Par la même occasion, nous remercions tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance au cours de l'année écoulée. Nous osons espérer, qu'unis dans l'effort, nous ferons un nouveau pas vers le développement et l'assainissement raisonnable et sain de la motorisation et de la mécanisation de l'agriculture.

Association suisse de Propriétaires de Tracteurs:

Le comité central Le petit comité.

Lq rédaction.

A imiter !

Dans la commune de Leuggern, canton d'Argovie, on compte actuellement 20 tracteurs. Comme partout, les propriétaires de tracteurs cherchent un gain accessoire pendant la saison morte. Par une telle densité de tracteurs, il est compréhensible que les taux d'indemnités usuels ne soient plus respectés.

C'est pourquoi, un propriétaire de tracteur eut l'idée de convoquer ses collègues à un échange de vues pour l'après-midi du 6 janvier 1952, non sans avoir auparavant pris contact avec le membre du comité de son district.

Chose incroyable.... des 20 propriétaires de tracteurs, aucun ne manquait. Après un bref examen de la situation et un échange de vues, chacun s'engagea à s'en tenir désormais aux taux d'indemnités en vigueur (voir «Revue des marchés agricoles» du 4 janvier 1952)

On décida encore d'organiser un cours combiné pour développer les connaissances techniques du moteur et celles du dépannage. A nouveau, chacun s'engagea à y prendre part. La publication des cours sera dès lors superflue.

La présence d'un représentant de l'association à cette assemblée fut une bonne occasion pour poser différentes questions et obtenir des renseignements précis.

L'assemblée formula encore le vœu qu'au cours de l'hiver on se retrouve de temps en temps pour un échange de vues: ce que l'un ne saurait pas, son collègue le saurait certainement. De cette façon, on pourrait développer les connaissances professionnelles à peu de frais et d'une manière commode.

Qui prendra encore l'initiative de convoquer des réunions locales et peut-être même de créer un groupe local en vue de former les jeunes propriétaires de tracteurs? Il est bien entendu que, pour la bonne forme, le membre du comité de district doit en être avisé chaque fois. Nous publierons volontiers, dans ce périodique, de brefs rapports concernant ces réunions.

Nous remercions et félicitons vivement **M. J. Emmenegger, Hettenschwil**, de son heureuse initiative.

e. r.

Nous rappelons à votre souvenir . . .

Service de renseignements gratuits de l'IMA.

Le 4 décembre 1950, le comité central a décidé de faire le nécessaire pour que nos membres puissent se renseigner auprès de l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA) pour tout ce qui concerne les tracteurs, outils accessoires aux tracteurs et machines agricoles motorisées. Ces renseignements sont gratuits. Les frais en sont facturés à l'association suisse.

Pour pouvoir bénéficier de ces renseignements gratuits, on indiquera à la fin de la demande: «membre de l'association suisse de propriétaires de tracteurs».

Contrat de faveur avec l'assurance Mutuelle vaudoise contre les accidents («Mutuelle-accidents») à Lausanne.

Nous recommandons à nos membres de se laisser renseigner par la section ou par l'agence régionale de la «Mutuelle-accidents» avant de conclure une assurance responsabilité civile.

Les adresses des agences générales ont été publiées dans le No. 5/1951 du «Tracteur». Dans le même numéro vous trouvez tous les détails concernant le contrat de faveur.

Convention avec le TCS (Touring-Club Suisse).

Comme on le sait, un accord est intervenu avec le TCS en juin 1950, donnant à nos membres la possibilité de se procurer, à des conditions très favorables, des documents douaniers (triptiques ou carnets de passage). Les demandes sont à adresser au Secrétariat central.

Manifestations en perspective

4— 9 mars 1952	24e Salon international de la machine agricole, Paris .
20—30 mars 1952:	Salon de l'automobile, à Genève .
19—29 avril 1952:	Foire d'échantillons, à Bâle .
15—22 juin 1952:	42ème exposition de la Société allemande d'agriculture, à Mannheim .
13—28 septembre 1952:	Comptoir suisse, Lausanne .
27 septembre au 12 octobre 1952:	Fiera svizzera, à Lugano .
9—19 octobre 1952:	OLMA, à St-Gall .